

# CONSEIL MUNICIPAL

## *Compte-Rendu de la réunion Du 9 Avril 2013*

### ORDRE DU JOUR :

1. – Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. – Informations du Maire
3. – Adoption du Compte Administratif 2012
4. – Compte de Gestion du Trésorier municipal de l'exercice 2012
5. – Budget 2013 – Affectation du résultat de clôture 2012 de la Section de Fonctionnement
6. – Budget 2013 – Subvention de fonctionnement à une coopérative scolaire
7. – Convention avec Cher Emploi Animation
8. – Location d'une salle de réunion au GRETA
9. – Budget 2013 – Modification de crédits
10. – Tarifs municipaux – Accueil de loisirs petites et grandes vacances – année 2013
11. – Régie de recettes droits de place et droits de terrasse
12. – Taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.)
13. – Convention avec le Conseil Général pour travaux de réfection de voirie et du patrimoine communal
14. – Rue Pierre Sépard – Travaux de VRD – Marché public – Procédure adaptée – Rapport du pouvoir adjudicateur
15. – Rue Pierre Sépard – Travaux de VRD – Programme et plan de financement
16. – Parking salle polyvalente Roseville – Rue des Lavois – Travaux de VRD – Marché public de travaux – Rapport du pouvoir adjudicateur
17. – Location longue durée de véhicules – Marché public de fournitures et de Services – Rapport du pouvoir adjudicateur
18. – Approbation du classement de la voie privée du lotissement « le Nivernais » dans le domaine public communal
19. – Contrat emploi avenir
20. – Renouvellement de la convention constitutive du Conseil départemental De l'accès au droit du Cher
21. – Service Activités Jeunesse – Tarifs 2013 des Centres de vacances
22. – Convention fixant les conditions de cession d'un véhicule pour destruction par un démolisseur agréé
23. – Délégation au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : néant

L'an deux mille treize, le neuf Avril à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le deux Avril s'est réuni sous la présidence de Monsieur JACQUET Roger, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – JACQUET Marc – BARDIOT Aurélie – TOURTOULOU Marc LASNE Marie – LEMKHAYER Kamal, Adjoint – SANTIAGO Jean-François – C ACCIA Didier – BREUILLE Sylvie - POLLET Evelyne – TEILLET Jean-François – PENNESI Danielle - DELAUDAUD Pierre – PROGIN Nicole – BRUANT Gérard – BEAUDOUX Marie-Claude – MARGUERITAT Héliane - BERGER Marie-Noëlle.

**Étaient représentés :** Mmes et Mrs MORINEAU Claude – DEMAY Françoise – DEBOIS Anne-Marie LAPIS Rodolphe – FAIDEAU Catherine – GAUTRIN Martine – MERCIER Nadia – TOURNEZIOT Amandine – GOUPIL Antoine – POULAIN Jean-Pierre avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mmes et Mrs LEMKHAYER Kamal – TOURTOULOU Marc – POLLET Evelyne – BERGER Marie-Noëlle – JACQUET Marc – CACCIA Didier – LASNE Marie – BREUILLE Sylvie – BARDIOT Aurélie – PENNESI Danielle.

**Membre absent :** Mme ROUSSEAU Eva

**Secrétaire de séance :** Mme BREUILLE Sylvie

En exercice : 29    Présents : 18    Procurations : 10    Votants : 28    Absent : 1

## **1. – ADOPTION DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur DELAUDA demande de porter une rectification au point n° 12 – prestation de service forestier assurée par l'ONF, à savoir que ce sont 50 lots qui ont été attribués et non 15.\*

## **2. – INFORMATIONS DU MAIRE**

Vu l'adoption du budget prévoyant la réalisation d'emprunt à hauteur de 1 358 592 € : Décision de Monsieur le Maire en date du 19 mars 2013 de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt à taux fixe d'un montant de 100 000 € afin de financer divers équipements. Taux : 2.72 % - Durée : 8 ans.

Remerciements de l'Etablissement français du Sang pour avoir permis une collecte de sang le 1<sup>er</sup> Mars 2013 qui a accueilli 79 donateurs.

Information de la Préfecture du Cher de la prise d'un arrêté en date du 12 Mars 2013 autorisant la SAS GSM à exploiter une carrière à ciel ouvert de calcaire et ses installations de traitement des matériaux sur le territoire de la Commune d VILLENEVUE SUR CHER pour une durée limitée à 27 ans.

## **3. - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF –EXERCICE 2012**

**Exposé de Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du **28 février 2012** approuvant le budget primitif de la commune de l'exercice 2012,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date des **3 juillet 2012, 23 octobre 2012, 29 novembre 2012, 20 décembre 2012 et 15 janvier 2013** approuvant les décisions modificatives au budget,

VU les certificats administratifs en date des **12 mars 2012, 12 avril 2012, 14 mai 2012, 10 septembre 2012, et les 6, 27 décembre 2012** visés du Maire pour l'utilisation des comptes « dépenses imprévues »,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 27 mars 2013,

Après avoir désigné, Monsieur Gérard BRUANT, Conseiller municipal, Président de séance, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif du budget de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Recettes</b>	3 117 227.11€	8 303 354.51€
<b>Dépenses</b>	2 609 864.00€	7 766 486.33€
Déficit Excédent	+ 507 363.11€	+ 536 868.18€
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Excédentaire : + 1 044 231.29€</b>	

### **Interventions :**

**Madame PENNESI fait part que les remarques qui ont été émises lors du Débat d'Orientations Budgétaires ont été scrupuleusement suivies et qu'elle est satisfaite car les dépenses de fonctionnement sont très bien maîtrisées, et que leur évolution depuis 2010 est limitée. Elle pense qu'il y a la possibilité de réduire les chapitres 60 et 61 surtout le 61 qui a augmenté de 19 %.**

***Monsieur le Maire*** répond que l'augmentation de ces dépenses provient de l'ouverture du multi-accueil et de la réorganisation de la restauration de l'ALSH, de plus les dépenses d'énergie et d'éclairage sont dues aux reprises de voiries des lotissements privés mais aussi de l'indiscipline des utilisateurs des salles qui ne veillent pas à couper le chauffage et l'éclairage lors de leurs départs. Il y a également l'augmentation des prix du carburants et de l'énergie et de l'alimentation.

***Madame PENNESI*** fait remarquer que certaines dépenses auraient ou pourraient aller vers l'intercommunalité, tels que les écoles, les gymnases, la médiathèque car ce sont des établissements fréquentés par des personnes des communes extérieures. Il faudra également veiller à réduire certaines dépenses, exemple : fournitures administratives. Elle remercie l'ensemble des services pour la diffusion des informations et des documents qui aident à la compréhension par leur clarté et leur sincérité.

***Monsieur TOURTOULOU*** note que les recettes de fonctionnement ont également augmenté depuis 2007

***Monsieur DELAUD*** relève l'importante charge de Personnel et est supérieure aux Communes de la même importance.

***Madame MOREAU*** lui répond que pour comparer il faut également regarder le chapitre 65 qui transcrit les délégations auprès des syndicats ou intercommunalités.

***Madame PENNESI*** signale que pour l'investissement l'emprunt est maîtrisé et que c'est satisfait

***Monsieur BRUANT*** est satisfait que le DOB soit respecté, il souhaite qu'un cadre soit fixé et maintenu pour éviter tout débordement. Il faut surveiller les dépenses de fonctionnement.

***Monsieur Marc JACQUET*** rappelle qu'il est urgent de faire des économies en énergie et que s'il y a des investissements à faire ils seront vite récupérés après l'instauration d'économiseurs.

Après en avoir délibéré, et hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2012.

#### **4. - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2012**

**Exposé de Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et2,

Il est rappelé à l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2012 a été réalisée par le Trésorier Municipal en poste à ST FLORENT S/CHER et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

La page d'arrêt des comptes, aussi bien pour l'exercice 2012 que de clôture avec la reprise des résultats antérieurs, est annexée à la présente.

Il est précisé que le Trésorier a transmis à la Commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier, constatée par la Commission des Finances du 27 mars 2013, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2012 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Trésorier municipal de l'exercice 2012.

## **5. - BUDGET 2013 : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2012 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Exposé de Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances**

Conformément aux instructions de la comptabilité des communes, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Considérant que le compte financier de l'exercice 2012 présente :

	<b>Montants</b>
* excédent de fonctionnement pour l'exercice 2012	536 868,18 €
* excédent sur résultats antérieurs reportés	543 431,76 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement</b>	<b>1 080 299,94 €</b>

Il sera donc demandé au Conseil Municipal de décider l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement suivant la répartition ci-dessous :

<b>Recettes</b>	<b>Montants</b>	
* Article 1068 "Affectation en réserves"	780 152,93 €	Section d'investissement
* Article 002 "Résultat de fonctionnement reporté"	300 147,01 €	Section de fonctionnement
	<b>1 080 299,94 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur l'affectation du résultat de clôture 2012 de la Section de Fonctionnement.

## **6. - BUDGET 2013 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A UNE COOPERATIVE SCOLAIRE**

Madame BARDIOT, Adjoint délégué à l'Enseignement expose que la directrice de l'école maternelle Rive Gauche a adressé le 22 février 2013 une demande de subvention de fonctionnement pour son établissement. Cette démarche étant intervenue après les arbitrages des subventions versées aux associations et par conséquent après le vote du budget primitif 2013, il convient de délibérer sur l'octroi d'une subvention 2013.

Le point a été étudié lors du bureau municipal du 26 février dernier où un avis favorable a été émis pour un montant de 230€. Il est à préciser que cette somme sera versée sur le compte à la Banque Postale de la coopérative de l'école détenu par la Directrice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement de la subvention de fonctionnement à la Coopérative de la Maternelle Rive Gauche.

## **7. - CONVENTION AVEC CHER EMPLOI ANIMATION**

Madame LASNE, Adjoint délégué aux Sports, explique qu'une somme de 3 000 € est prévue au budget 2013 pour pouvoir développer les actions en faveur des jeunes de la ville (article 6042, fonction 4, service AAJ13).

Dans ce cadre une animatrice pourrait être mise à disposition de la collectivité par l'association Cher Emploi Animation. Elle interviendrait sur la fin de l'année scolaire en cours pour encadrer les jeunes de Saint-Florent-sur-Cher chaque jeudi de 17 h à 18 h, éventuellement au-delà de 18 h. Un autre animateur interviendra l'après-midi du 10 Avril 2013.

Il conviendrait donc que la collectivité passe une convention de mise à disposition avec Cher Emploi Animation et que la rémunération des animateurs, soit environ 500 € pour l'ensemble des interventions, soit versée à Cher Emploi Animation. Il conviendrait aussi de transférer les crédits de l'article 6042-Prestations de services à l'article 6218-Autres personnels extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention.

## **8. - LOCATION D'UNE SALLE DE REUNION AU GRETA**

Monsieur le Maire explique que GRETA du Cher vient de se voir confier, par Pôle emploi une action de formation sur ST FLORENT au bénéfice de ses demandeurs d'emploi visant à favoriser leur retour à l'emploi.

Pour ce faire, le GRETA a besoin d'une salle pouvant accueillir 18 personnes disposant d'une connexion Internet à compter du 15 Avril prochain jusqu'au 14 Juin 2013. Cette mise à disposition doit être possible du lundi au vendredi.

Après examen le Bureau municipal réuni le 12 mars 2013 propose de louer la salle du 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville à raison de 80 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des lieux.

## **9. - BUDGET 2013 – MODIFICATIONS DE CREDITS**

Pour donner suite à la Commission des Finances du 27 mars 2013, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les modifications de crédits énumérés dans le document annexé à la présente et sur les crédits ci énoncés :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – Inscription pour 7 285.26€-**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT – Inscriptions pour 38 635€-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente décision modificative.

## **10. - TARIFS MUNICIPAUX – ACCUEIL DE LOISIRS PETITES ET GRANDES VACANCES –ANNEE 2013-**

Madame BARDIOT, Adjoint délégué à l'Enfance, explique que la restauration des Accueils de Loisirs des petites et grandes vacances étant, à compter des vacances de printemps, assurée par le service du restaurant scolaire, il est proposé d'entériner les tarifs ci-après :

<u>Restauration / Accueil de Loisirs :</u>	<u>Tarifs proposés :</u>
Repas enfant :	2.90€
Goûter enfant :	0.85€
Repas adulte :	3.25€
Goûter adulte :	0.85€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces nouveaux tarifs.

## **11. - REGIE DE RECETTES DROITS DE PLACE ET DROITS DE TERRASSE**

Monsieur le Maire expose que pour les droits de place, une régie de recettes a été créée le 30 mars 1973 par délibération du conseil municipal. Les conditions de fonctionnement de la régie y étaient clairement exposées.

Jusqu'à présent, les droits de terrasse étaient quant à eux perçus par la Commune suite à l'émission de titre de recettes nominatifs adressés aux commerçants occupant de façon permanente ou saisonnière le domaine public communal. Cette redevance, collectée une fois l'an, correspond à la surface occupée multipliée par l'un des trois tarifs de référence votés annuellement par le Conseil Municipal.

Certains montants sont parfois inférieurs à 5€. Or, il convient de se mettre en conformité avec la réglementation qui statue qu'en dessous de cette somme aucun titre de recette ne doit être émis, sauf pour les créances fiscales ou celles perçues au comptant (par une régie de recette). La Trésorerie de St Florent sur Cher a rappelé les termes de l'article L1611-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise les seuils de recouvrement possibles par le Comptable public.

Par conséquent, il devient impératif de revoir le mode de perception des droits de terrasse. A cet effet, il convient de prendre les dispositions suivantes :

- Procéder à l'annulation de la délibération du conseil municipal du 30 mars 1973,
- Instituer la création d'une régie de recettes pour percevoir les montants issus des droits de place et des droits de terrasse.

Pour le dernier point, une décision du maire précisera les modalités de perception.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'annulation de la délibération du 30 Mars 1973, la création de la régie de recette pour la perception des droits de place et de terrasse et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## **12. - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (T.L.P.E.)**

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances explique que conformément à la loi du 4 août 2008, la décision concernant la TLPE pour N+1 doit être délibérée avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours.

A partir de la délibération n° 2010/06/11 du 22 juin 2010, le conseil municipal a décidé annuellement de l'instauration ou non de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Jusqu'à présent, la décision prise a été de ne pas mettre en place cette taxe sur la Commune.

***Intervention de Madame PROGIN qui estime qu'une étude aurait du être menée pour voir exactement les recettes qui auraient été touchées par la Commune ainsi que les coûts appliqués aux commerces.***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 27 voix pour et 1 abstention, de maintenir sa décision de non institution de la TLPE pour l'année 2014.

## **13. - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE ET DU PATRIMOINE COMMUNAL**

Monsieur le Maire fait part que le Conseil Général va examiner lors de sa séance plénière du 8 Avril prochain les propositions de subvention concernant différents dossiers déposés par la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER, à savoir :

Nature de l'opération	Dépense Eligible HT	Taux	Montant de la subvention
<b>Patrimoine communal</b>			
Restaurant scolaire	16 691.00		
Centre Louis Aragon (accessibilité)	26 116.00		
Mission locale	25 083.00	42 %	71 729.00
Equipements sportifs	53 453.00		
Hôtel de Ville	34 280.00		
Epicerie sociale	15 160.00		
<b>Travaux de voirie</b>	514 632.00	25 %	128 658.00
<b>Total général</b>	<b>685 415.00</b>		<b>200 387.00</b>

Une convention définissant les modalités d'utilisation et de versement de ces différents fonds sera également entérinée par le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

#### **14. - RUE PIERRE SEMARD – TRAVAUX DE V.R.D. – MARCHÉ PUBLIC – PROCEDURE ADAPTEE – RAPPORT DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Monsieur le Maire explique que cette année, le Conseil Général du Cher a prévu la réfection de la couche de roulement de la rue Pierre Sémard « RD n°28 ». La Municipalité de Saint Florent sur Cher a décidé de profiter de ces travaux pour une réhabilitation des V.R.D., des trottoirs et du parking situé à l'angle de la rue Paul Ladevèze.

Le présent marché a pour objet de définir les travaux nécessaires à la réfection globale de cette rue y compris l'aménagement du parking situé à son angle avec la Rue Jules Ferry.

Les travaux sont constitués d'une tranche unique avec 2 options.

Les prestations à assurer sont :

- Démolition des trottoirs existants
- Prolongement du réseau de collecte des eaux pluviales avec création d'avaloirs
- L'enfouissement des réseaux secs, Erdf – Télécom – Eclairage public
- La réfection des trottoirs
- La création d'un éclairage public neuf

**OPTION 1 :**

- L'aménagement du parking situé à l'angle de la rue Paul Ladevèze

**OPTION 2 :**

- Exécution de la couche de roulement (si non pris en compte par le CG18).

Le marché est un marché de travaux. Il est réparti en un lot unique et sera conclu avec une entreprise individuelle.

Le délai d'exécution est fixé à trois (3) mois (hors Option). La date prévisionnelle de début des travaux est arrêtée à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013.

Le marché est soumis à l'article 28 du Code des Marchés Publics. La procédure retenue est : **PROCEDURE ADAPTEE**, Articles 33 et 57 à 64 du Code des Marchés publics version consolidée de Janvier 2009.

Un dossier de Consultation des Entreprises a été constitué.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié dans un journal habilité à recevoir des annonces légales « le Berry Républicain » de la façon suivante :

Date d'envoi à la publication	Jeudi 24 Janvier 2013
Date de parution	Lundi 28 Janvier 2013

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été mis en ligne sur le profil d'acheteur [www.e-marchéspublics.com](http://www.e-marchéspublics.com) / réf 235959

Date de mise en ligne	Jeudi 24 Janvier 2013 à 12 H 00
-----------------------	---------------------------------

La date limite de réception des offres a été arrêtée au Mercredi 20 Février 2013 à 16 H 00

A cette date :

- Un dossier a été retiré au STM
- Seize dossiers ont été téléchargés

Huit Entreprises ont remis une offre dans le délai imparti.

Le Pouvoir Adjudicateur a souhaité ouvrir les plis en présence des membres de la Commission d'Appel d'offre le Lundi 04 Mars 2013 à 9 H 15 en Mairie.

L'ensemble des offres a été déclaré recevable et l'ouverture de la deuxième enveloppe a été enregistrée.

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de ne prendre en compte que l'offre de base et l'Option n°1.

L'Option n° 2 n'est plus nécessaire car le Conseil Général a validé sa réalisation dans son budget 2013.

Après ce constat le Pouvoir Adjudicateur demande au Maître d'œuvre de procéder à l'analyse des offres.

Après étude, un rapport d'analyse des offres est remis au Pouvoir Adjudicateur.

A partir de ces éléments, le Pouvoir Adjudicateur a décidé de retenir l'offre de la Société AXIROUTE comme l'offre Economiquement la plus avantageuse et conforme aux critères annoncés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence.

① Critères Techniques	50 %
② Critères Prix	40 %
③ Critères Environnementaux	10 %

L'estimation des travaux est donc arrêtée à :

<b>Montant Offre de Base</b>	<b>222 244.67 € TTC</b>
<b>Montant Option n°1</b>	<b>23 505.59 € TTC</b>

---

**Montant Total** **245 750.26 € TTC**

Soit DEUX CENT QUARANTE CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS et VINGT SIX CENTIMES TTC

Pour information la Communauté de Communes FERCHER Pays florentais doit intervenir avant le début des travaux sur un branchement eaux usées au niveau du n° 40 et supprimer des branchements AEP au plomb avec mis aux normes.

Au titre de la convention qui doit être signée avec le Conseil Général, ce dossier pourra bénéficier d'une subvention à hauteur de 25 % du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le présent marché avec la Société AXIROUTE.

## **15. - RUE PIERRE SEMARD – TRAVAUX DE VRD – PROGRAMME ET PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du renouvellement des couches de roulement des routes départementale en traverse d'agglomération, le Conseil Général a inscrit dans son programme 2013 la réfection de la Rue Pierre Sémard RD 28. Il a donc été décidé d'inscrire au Budget communal 2013, la programmation des travaux de rénovation de cette voie et de la prise en charge :

- Démolition des trottoirs existants
- Enfouissement des réseaux secs EDF/TELECOM
- Création d'un éclairage public neuf
- Réfection totale des trottoirs en enrobé bitumineux
- Réfection du parking à l'angle de la Rue Paul Ladevèze/rue Pierre Sémard.

La Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais devant intervenir sur un branchement eaux usées au niveau du n° 40 et sur la suppression des branchements adduction eau potable au plomb avec mise aux normes.





La date limite de réception des offres a été arrêtée au Mardi 19 Mars 2013 à 17 H 00

A cette date :

Quatorze dossiers ont été téléchargés

Sept Entreprises ont remis une offre dans le délai imparti.

Le Pouvoir Adjudicateur a souhaité ouvrir les plis en présence de Mme Nicole PROGIN Conseillère Municipale, de M. Philippe PETILLON DST, le Jeudi 21 Mars 2013 à 14 H 00 aux Services Techniques Municipaux.

L'ensemble des offres a été déclaré recevable et l'ouverture de la deuxième enveloppe a été enregistrée

Le Pouvoir Adjudicateur constate que l'Offre de Prix de la Société EUROVIA arrêtée à la somme de 69 385.20€ TTC est la plus avantageuse.

Le Pouvoir Adjudicateur demande au Maître d'œuvre de procéder à l'analyse complète des Offres.

Cette analyse fait ressortir que le prix 08c (Bordereau de prix et Détail estimatif – Structure de chaussée 1.420 m<sup>2</sup> à 1,89 € HT) est anormalement bas.

Conformément à l'article 5-2 du Règlement de consultation, le Maître d'œuvre demande par courrier à l'Entreprise de communiquer dans les meilleurs délais la décomposition ou sous détail de ce prix avec confirmation de celui-ci ou modification si nécessaire.

Le Vendredi 22 Mars 2013, un nouveau Bordereau de prix et Détail estimatif est fourni un prix 08c (Structure de chaussée 1.420 m<sup>2</sup> à 8,90 € HT) corrigé.

En prenant compte de ce nouveau prix l'Offre de la société EUROVIA est déclarée offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à la somme de **81 290.42 € TTC**.

Soit : QUATRE VINGT UN MILLE ET DEUX CENT QUATRE VINGT DIX EUROS ET QUARANTE DEUX CENTIMES

Cette offre est également conforme à l'ensemble des critères d'analyses annoncés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence.

① Critères Techniques	50%
② Critères Prix	60 %
③ Critères Environnementaux	10 %

Au titre de la convention qui doit être signée avec le Conseil Général, ce dossier pourra bénéficier d'une subvention à hauteur de 25 % du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le présent marché avec la Société EUROVIA.

## **17. - LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES – MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICES – RAPPORT DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Le présent marché a pour but de renouveler un Parc Automobile en location longue durée « 48 Mois » avant la date de fin de contrat (01 Juillet 2013) qui est destiné à équiper différents services Municipaux.

L'opération est constituée de 5 Lots.

- Lot n°1 Petite Citadine
- Lot n°2 Citadine segment B
- Lot n°3 Fourgonnette V.U.
- Lot n°4 Fourgonnette Familiale V.P.
- Lot n°5 Fourgon V.U.

Chaque lot correspond à un marché unique.

Dans cette consultation, un seul opérateur est recherché pour chaque lot.

Les lots n° 3 – 4 et 5 comportent des options (équipements des véhicules suivant leur destination et usage).

Les Variantes sont autorisées pour chaque lot.

La durée du marché s'applique pour chaque lot, elle est fixée à 52 mois composée des éléments suivants :

- Acquisition, livraison des véhicules 4 mois maximum.
- Garantie pièces et main d'œuvre constructeur sur toute la durée de location 48 mois ferme.
- Maintenance du véhicule sur toute la durée de la location 48 mois ferme.

Le marché est soumis à l'article 28 du Code des Marchés Publics. La procédure retenue est : **PROCEDURE ADAPTEE**

Un dossier de Consultation des Entreprises a été constitué.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié dans un journal habilité à recevoir des annonces légales le « Berry Républicain » de la façon suivante :

Date d'envoi à la publication                      Mardi 05 Février 2013  
Date de parution                                      Vendredi 08 Février 2013

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été mis en ligne sur le profil d'acheteur [www.e-marchéspublics.com](http://www.e-marchéspublics.com) / réf 237790

Date de mise en ligne                                  Mardi 05 Février 2013 à 15 H 00

Un Dossier de Consultation des Entreprises a été transmis par courrier le 05 Février 2013 au trois Prestataires Nationaux présents sur Bourges à savoir :

- Concessionnaire RENAULT / SCAC Automobiles
- Concessionnaire PEUGEOT / CORRE Automobiles
- Concessionnaire CITROEN

La date limite de réception des offres a été arrêtée au Vendredi 22 février 2013 à 17 H 00

A cette date :

Deux dossiers ont été retirés par voie électronique sur demande écrite aux STM.  
Dix sept ont été téléchargés sur le profil acheteur.

Six Candidats ont remis une offre dans le délai imparti.

Le Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis en présence du Directeur des Services Techniques Le Lundi 04 Mars 2013 à 10 H 00 en Mairie.

L'ensemble des offres a été déclaré recevable et l'ouverture des plis a été enregistrée sur le document annexé.

Après ce constat, un rapport d'analyse des offres est remis au Pouvoir Adjudicateur le Lundi 04 Mars 2013 à 16 H 00

A partir de ce document, le Pouvoir Adjudicateur a décidé de retenir les offres suivantes par Lot :

Lot n° 1	Concessionnaire RENAULT – SCAC Automobiles Véhicule - TWINGO – 4 Unités
Lot n° 2	Concessionnaire RENAULT – SCAC Automobiles Véhicule - CLIO – 1 Unité

- Lot n° 3            Concessionnaire CITROEN  
Véhicule Fourgonnette V.U. - BERLINGO – 4 Unités
- Lot n° 4            Concessionnaire RENAULT – SCAC Automobiles  
Véhicule Fourgonnette V.P. - KANGOO – 1 Unité
- Lot n°5            Concessionnaire RENAULT – SCAC Automobiles  
Véhicule Fourgon – MASTER L1/H2 – 4 Unités  
MASTER L2/H2 – 1 Unité

Ces offres ont été déclarées comme offres économiquement les plus avantageuses aux critères annoncés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence.

- ① Valeur Technique            60 %  
② Prix des Prestations        40 %

Le tableau ci-après indique les montants mensuels de location des véhicules.

LOTS N°	VEHICULES KM/48 MOIS	MONTANT MENSUEL TTC
1	TWINGOO – 20 000 – 1 unité TWINGOO – 40 000 – 2 unités TWINGOO – 80 000 – 1 unité	202.59 € 209.42 € 227.13 €
2	CLIO – 40 000 – 1 unité	233.71 €
3	BERLINGO – 30 000 – 3 unités – Options 1,2 et 4 BERLINGO – 30 000 – 1 unité – Options 1,2,3 et 4	273.39 € 289.88 €
4	KANGOO V.P. – 40 000 avec Options	302.48 €
5	MASTER – 30 000 – L1/H2 – 4 unités – Options 1,2 et 4 MASTER – 30 000 – L2/H2 – 1 unité – Options 1,2 et 4	423.55 € 436.49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise par 23 voix pour et 5 abstentions, Monsieur le Maire à signer les marchés de location des véhicules avec les concessionnaires désignés ci-dessus.

## **18. - APPROBATION DU CLASSEMENT DE LA VOIE PRIVEE DU LOTISSEMENT « LE NIVERNAIS » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Par délibération du 15 Janvier 2013, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'incorporation de la voie du lotissement « Le Nivernais » dans le domaine public.

L'Arrêté municipal n° 2013/01/51 du 18 Janvier 2012 a prononcé l'ouverture de l'enquête publique qui s'est tenue du 12 Février 2013 au 27 Février 2013 inclus. A la suite de cette période, Monsieur VASSET, désigné comme Commissaire Enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions.

Monsieur le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable, après avoir constaté que l'enquête s'est déroulée dans les conditions normales définies par la législation en vigueur, à la demande présentée par l'Association syndicale libre des propriétaires du Lotissement « Le Nivernais » d'intégration dans le domaine public de la voie dénommée « le Nivernais »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de se prononcer sur le déclassement de la voie privée du Lotissement « Le Nivernais » conformément au dossier d'enquête publique,
- de désigner l'étude notariale BOUQUET DES CHAUX à SAINT FLORENT SUR CHER pour dresser l'acte de transfert dans le domaine public,
- de récupérer les frais d'enquête auprès de l'Association syndicale libre des propriétaires du Lotissement le Nivernais comme son président s'y est engagé, à savoir :

485.24 € TTC (parution presse)	
526.20 €	(état de frais du Commissaire Enquêteur)
<hr/>	
1 011.44 €	
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **19. - CONTRAT EMPLOI Avenir**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé ;

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.E.A.) de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Ainsi, il serait intéressant de recruter une personne sur un tel contrat dans notre commune afin de développer des activités pour les 13 – 17 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce par 22 voix pour, 5 contre et 1 abstention sur le recrutement d'une personne en contrat emploi avenir.

## **20. - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DU CHER**

Dans le cadre du renouvellement de la convention constitutive du CDAD du Cher qui doit être impérativement validé pour le 16 Mai prochain, il est impératif que les membres de droit imposés par les textes, signent dans les délais sous peine de voir disparaître le CDAD du Cher et que les membres associés (communes et communautés de communes) délibèrent pour accepter d'adhérer à ce renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention.

## **21. - SERVICE ACTIVITES JEUNESSE – TARIFS 2013 DES CENTRES DE VACANCES**

Exposé de Madame BARDIOT, Adjoint délégué à l'Enfance.

Après avoir présenté, l'ensemble des séjours à la Commission Enfance Jeunesse qui s'est tenue le 18 Février 2013, il est demandé au Conseil municipal de valider l'ensemble des participations financières des différents séjours proposés et détaillés ci-dessous :

**Séjour Campagne Multi activités à PERONNE** – 21 jours du 10 au 30 Juillet 2013 pour 10 enfants de 6 à 14 ans – Organisme Œuvre de vacances de PERONNE à VIERZON – Coût 910.00 € soit 43.333 €/jour

**VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER**  
**Service Activités Jeunesse**  
**PERONNE (Saône et Loire) 2013**  
**(6-14 ans)**

Enfants de St Florent CAF				
QF	Aide Caf	Famille	Ville	Total
0 à 331	399	108	403	910
332 à 573	357	144	409	910
> à 573	0	455	455	910
Enfants de St Florent allocataires MSA				
QF	Aide Msa	Famille	Ville	Total
0 à 331	294	108	508	910
332 à 550	294	144	472	910
551 à 559	252	144	514	910
560 à 610	252	203	455	910
611 à 685	168	287	455	910
> à 685	0	455	455	910

Enfants hors St Florent allocataires CAF				
QF	Aide Caf	Famille	Ville	Total
0 à 331	399	511	0	910
332 à 573	357	553	0	910
> à 574	0	910	0	910

Enfants hors st Florent allocataires MSA				
QF	Aide Msa	Famille	Ville	Total
0 à 550	294	616	0	910
551 à 610	252	658	0	910
611 à 685	168	742	0	910
> à 685	0	910	0	910

**Séjour Mer Fest'eoie à CAROLLES (Manche)** – 15 jours du 15 au 29 Juillet 2013 pour 6 enfants de 6 à 14 ans – Organisme PEP du cher – 18230 SAINT DOULCHARD – Coût 838.00 € soit 55.866 €/jour.

**VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER**  
**Service Activités Jeunesse**  
**CAROLLES (Manche) 2013 (6-14 ans)**

Enfants de St Florent CAF				
QF	Aide Caf	Famille	Ville	Total
0 à 331	285	99	454	838
332 à 573	255	133	450	838
> à 573	0	419	419	838

Enfants de St Florent allocataires MSA				
QF	Aide Msa	Famille	Ville	Total
0 à 331	210	99	529	838
332 à 550	210	133	495	838
551 à 559	180	133	525	838
560 à 610	180	239	419	838
611 à 685	120	299	419	838
> à 685	0	419	419	838

Enfants hors St Florent allocataires CAF				
QF	Aide Caf	Famille	Ville	Total
0 à 331	285	553	0	838
332 à 573	255	583	0	838
> à 573	0	838	0	838

Enfants hors st Florent allocataires MSA				
QF	Aide Msa	Famille	Ville	Total
0 à 550	210	628	0	838
551 à 610	180	658	0	838
611 à 685	120	718	0	838
> à 685	0	838	0	838

**Séjour Montagne Cocktail sportif à MORZONE (Haute Savoie)** – 13 jours du 6 au 18 Juillet 2013 pour 6 enfants de 6 à 14 ans – Organisme PEP du Cher – 18230 SAINT DOULCHARD – coût 883.00 € soit 67.923 € /jour

**VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER**  
**Service Activités Jeunesse**  
**MORZINE (Haute Savoie) 2013 (6-14 ans)**

Enfants de St Florent CAF				
QF	Aide Caf	Famille	Ville	Total
0 à 331	247	105	531	883
332 à 573	221	140	522	883
> à 573	0	441,5	441,5	883

Enfants de St Florent allocataires MSA				
QF	Aide Msa	Famille	Ville	Total
0 à 331	182	105	596	883
332 à 550	182	140	561	883
551 à 559	156	140	587	883
560 à 610	156	285,5	441,5	883
611 à 685	104	337,5	441,5	883
> à 685	0	441,5	441,5	883

Enfants hors St Florent allocataires CAF				
QF	Aide Caf	Famille	Ville	Total
0 à 331	247	636	0	883
332 à 573	221	662	0	883
> à 573	0	883	0	883

**Enfants hors st Florent allocataires MSA**

QF	Aide Msa	Famille	Ville	Total
0 à 550	182	701	0	883
551 à 610	156	727	0	883
611 à 685	104	779	0	883
> à 685	0	883	0	883

**Séjour Les Ados en itinérance en CROATIE et ADRIATIQUE**- 17 jours du 14 au 30 Juillet 2013 pour 3 jeunes de 14 à 17 ans – Organisme PEP du Cher – 18230 SAINT DOULCHARD – Coût 1 297.00 € soit 76.294 €/jour

<p><b>VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER</b>  <b>Service Activités Jeunesse</b>  <b>CROATIE et ADRIATIQUE 2013 (14-17 ans)</b></p>
---

Jeunes de St Florent CAF				
QF	Aide Caf	Famille	Ville	Total
0 à 331	323	154	820	1297
332 à 573	289	205	803	1297
> à 573	0	648,5	648,5	1297

Jeunes de St Florent allocataires MSA				
QF	Aide Msa	Famille	Ville	Total
0 à 331	238	154	905	1297
332 à 550	238	205	854	1297
551 à 559	204	205	888	1297
560 à 610	204	444,5	648,5	1297
611 à 685	136	512,5	648,5	1297
> à 685	0	648,5	648,5	1297

Jeunes hors St Florent allocataires CAF				
QF	Aide Caf	Famille	Ville	Total
0 à 331	323	974	0	1297
332 à 573	289	1008	0	1297
> à 573	0	1297	0	1297

Jeunes hors st Florent allocataires MSA				
QF	Aide Msa	Famille	Ville	Total
0 à 550	238	1059	0	1297
551 à 610	204	1093	0	1297
611 à 685	136	1161	0	1297
> à 685	0	1297	0	1297



**Séjour Les Ados en Itinérance en GRECE** – 17 jours du 14 au 30 Juillet 2013 pour 3 jeunes de 14 à 17 ans  
 – Organisme PEP du Cher 18230 SAINT DOULCHARD – Coût 1 290.00 € soit 75.882 € par jour

**VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER**  
**Service Activités Jeunesse**  
**GRECE 2013 (14-17 ans)**

Jeunes de St Florent CAF				
QF	Aide Caf	Famille	Ville	Total
0 à 331	323	153	814	1290
332 à 573	289	204	797	1290
> à 573	0	645	645	1290

Jeunes de St Florent allocataires MSA				
QF	Aide Msa	Famille	Ville	Total
0 à 331	238	153	899	1290
332 à 550	238	204	848	1290
551 à 559	204	204	882	1290
560 à 610	204	441	645	1290
611 à 685	136	509	645	1290
> à 685	0	645	645	1290

Enfants hors St Florent allocataires CAF				
QF	Aide Caf	Famille	Ville	Total
0 à 331	323	967	0	1290
332 à 573	289	1001	0	1290
> à 573	0	1290	0	1290

Enfants hors st Florent allocataires MSA				
QF	Aide Msa	Famille	Ville	Total
0 à 550	238	1052	0	1290
551 à 610	204	1086	0	1290
611 à 685	136	1154	0	1290
> à 685	0	1290	0	1290

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopté, à l'unanimité, l'ensemble de ces tarifs.

**22. - CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS DE CESSION D'UN VEHICULE POUR DESTRUCTION PAR UN DEMOLISSEUR AGREE**

Monsieur le Maire explique que depuis le début de l'année 2013, les frais de mise en fourrière des véhicules présumés laissés à l'état d'abandon sur la voie publique ne sont pris en charge par la Préfecture du Cher. L'Article L 325-9 du Code de la Route stipule que les frais d'enlèvement, d'expertise et de garde du véhicule sont à la charge de son propriétaire, or dans certains cas le propriétaire s'avère inconnu, introuvable ou insolvable, la rémunération du professionnel chargé de la mise en fourrière revient donc à la Collectivité et s'élève à 390.00 € TTC par véhicule.

En aucun cas les mises en fourrière prononcées par l'administration ne sont remises en cause, par contre, il est proposé une mise en place d'enlèvement gratuit de véhicule par un professionnel agréé à la demande de la police municipale avec l'accord du propriétaire du véhicule titulaire de la carte grise.

La Société FUSSY PIECES AUTO de FUSSY a accepté ces dispositions et propose de signer une convention qui prendra effet le 1<sup>er</sup> Avril 2013 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer cette convention.

**Fait à St-Florent-s/Cher, le 11 Avril 2013**

**La Secrétaire de séance,**



**S. BREUILLE**



**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
Vue d'ensemble dépenses & recettes

**Dépenses**

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR	Réalisations au 26/03/2013	VOTE
	<b>Charges à caractère général</b>	2 082 345,14	441 136,62	-12 202,00
O11	60- Achats et Variations de stocks			-10 939,00
	61- Services extérieurs			-2 012,00
	62- Autres services extérieurs (sauf art.6218)			749,00
	63- Impôts, taxes & verst assimilés (sauf art.6336)			0,00
O12	Charges de personnel	5 215 343,00	1 216 007,14	17 168,00
O14	Atténuation de produits	24 569,00	0,00	0,00
	73-Remboursements sur impots et taxes			
65	Autres charges de gestion courante	748 318,03	88 248,52	0,00
	<b>s/s total des dépenses de gestion courante</b>	<b>8 070 575,17</b>	<b>1 745 392,28</b>	<b>4 966,00</b>
66	Charges financières	106 715,00	26 192,84	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 910,00	998,01	0,00
O22	Dépenses imprévues	19 949,54		-9 930,74
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 202 149,71</b>	<b>1 772 583,13</b>	<b>-4 964,74</b>
O23	Virement à la section d'investissement	180 865,04		12 250,00
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	266 697,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>447 562,04</b>	<b>0,00</b>	<b>12 250,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 649 711,75</b>	<b>1 772 583,13</b>	<b>7 285,26</b>

**Recettes**

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR	Réalisations au 26/03/2013	VOTE
O13	Atténuation de charges	90 940,00	37 729,25	0,00
	64-Remboursements sur charges de personnel			
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	621 138,00	43 384,43	0,00
73	Impôts et taxes	4 885 980,00	768 037,73	-4 912,00
74	Dotations et participations	2 683 090,00	351 726,00	11 984,00
75	Autres produits de gestion courante	53 000,00	13 823,41	214,00
	<b>s/s total des recettes de gestion courante</b>	<b>8 334 148,00</b>	<b>1 214 700,82</b>	<b>7 286,00</b>
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	6 030,00	3 677,77	
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 340 178,00</b>	<b>1 218 378,59</b>	<b>7 286,00</b>
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	9 386,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>9 386,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 349 564,00</b>	<b>1 218 378,59</b>	<b>7 286,00</b>

	+			
	R002 résultat reporté	300 147,75	0,00	-0,74

=

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>8 649 711,75</b>	<b>1 218 378,59</b>	<b>7 285,26</b>
--	---------------------	---------------------	-----------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
Vue d'ensemble dépenses & recettes

**Dépenses**

Chap. ou Op.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR	Réalisations au 26/03/2013	VOTE
	<b>Comptes 20, 21 et 23 individualisés en opérations</b>			
op.10	Espaces verts et environnement	78 160,00	0,00	0,00
op.11	Autres bâtiments	30 800,00	0,00	0,00
op.13	Mission Locale	30 800,00	0,00	0,00
op.14	Centre Louis Aragon	46 752,00	0,00	0,00
op.15	Cinéma le Rio	18 970,00	4 900,05	0,00
op.16	Restaurant scolaire	28 163,00	0,00	0,00
op.17	Médiathèque	23 157,00	0,00	0,00
op.30	Salles municipales	8 457,00	0,00	0,00
op.50	Pôle associatif	254 090,00	28 259,14	1 457,00
op.60	Pôle enfance	17 865,00	4 751,49	2 884,00
op.74	Bâtiments scolaires	25 071,00	0,00	0,00
op.76	Hôtel de ville	79 163,04	6 387,72	1 200,00
op.77	Centre technique municipal	74 276,00	2 800,00	0,00
op.79	Travaux de voirie	799 017,00	10 389,77	35 751,00
op.791	Travaux de VRD quartier Champ des Vignes	263 272,00	34 323,99	0,00
op.80	Opérations foncières	218 550,74	0,00	0,00
op.81	Bâtiments sportifs	74 656,00	0,00	0,00
	<b>S/s Total</b>	<b>2 071 219,78</b>	<b>91 812,16</b>	<b>41 292,00</b>
	<b>Comptes 20 non individualisés en opérations</b>			
204	Subventions d'équipement versées (art.2042)	1 292,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 072 511,78</b>	<b>91 812,16</b>	<b>41 292,00</b>
13	Remboursement de subventions	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	539 629,00	80 636,12	0,00
O20	Dépenses imprévues	20 000,00		-2 657,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>559 629,00</b>	<b>80 636,12</b>	<b>-2 657,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 632 140,78</b>	<b>172 448,28</b>	<b>38 635,00</b>
O40	Opér.d'ordre de transfert entre sections	9 386,00	0,00	0,00
O41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>9 386,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 641 526,78</b>	<b>172 448,28</b>	<b>38 635,00</b>

D001 résultat reporté

927 370,19

0,00

=

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****3 568 896,97****172 448,28**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**Vue d'ensemble dépenses & recettes**

**Recettes**

Chap. ou Op.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR	Réalisations au 26/03/2013	VOTE
	<b>Recettes individualisées en opérations -pour info. -</b>			
op.10	Espaces verts et environnement	0,00	0,00	0,00
op.11	Autres bâtiments	0,00	0,00	0,00
op.13	Mission Locale	10 034,00	0,00	0,00
op.14	Centre Louis Aragon	18 282,00	0,00	0,00
op.15	Cinéma le Rio	0,00	0,00	0,00
op.16	Restaurant scolaire	11 684,00	0,00	0,00
op.17	Médiathèque	4 956,00	0,00	0,00
op.30	Salles municipales	669,00	0,00	0,00
op.50	Pôle associatif	85 915,00	0,00	0,00
op.60	Pôle enfance	100 000,00	0,00	0,00
op.74	Bâtiments scolaires	3 920,00	0,00	0,00
op.76	Hôtel de ville	13 713,00	0,00	0,00
op.77	Centre technique municipal	0,00	0,00	0,00
op.79	Travaux de voirie	174 995,00	3 845,14	0,00
op.791	Travaux de VRD quartier Champ des Vignes	48 864,00	0,00	0,00
op.80	Opérations foncières	0,00	0,00	0,00
op.81	Bâtiments sportifs	45 656,00	0,00	0,00
op.82	Centre Ville : Voies d'accès et parkings / Logts Soc.	0,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées non affectées</b>	1 358 592,00	0,00	26 385,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	1 877 280,00	3 845,14	26 385,00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	290 000,00	5 827,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	780 152,93	0,00	0,00
13	Fonds affectés à l'équipement (art.1346)	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières			
O24	Produits des cessions d'immobilisations	173 902,00		0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	1 244 054,93	5 827,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	3 121 334,93	9 672,14	26 385,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	180 865,04		12 250,00
O40	Opér.d'ordre de transfert entre sections	266 697,00	0,00	0,00
O41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	447 562,04	0,00	12 250,00
	<b>TOTAL</b>	3 568 896,97	9 672,14	38 635,00

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**Détail des chapitres d'opération d'équipement**

**Opérations d'équipement modifiées**

**Opération n° 50 : POLE ASSOCIATIF**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 26/03/2013	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
20	204182	Subv.équipt versée aux autres organismes pub.	0,00	0,00	1 457,00
	2051	Concessions et droits similaires	360,00	0,00	0,00
21	2183	Matériel de bureau et d'informatique	1 000,00	0,00	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	1 800,00	0,00	0,00
23	2313	Constructions	250 930,00	28 259,14	0,00
				<b>TOTAL :</b>	<b>1 457,00</b>

**RECETTES -pour information-**

13	1323	Subvent° du Département	6 065,00	0,00	0,00
	13258	Subv. Autres groupements	44 850,00	0,00	0,00
	1341	D.E.T.R.	35 000,00	0,00	0,00
				<b>TOTAL :</b>	<b>0,00</b>

**Opération n° 60 : POLE ENFANCE**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 26/03/2013	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
20	2031	Frais d'études	3 622,00	0,00	0,00
21	2184	Mobilier	5 579,00	0,00	1 620,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	4 896,00	984,09	1 264,00
23	2313	Constructions	3 768,00	3 767,40	0,00
				<b>TOTAL :</b>	<b>2 884,00</b>

**RECETTES -pour information-**

13	1327	Budget communautaire et fonds structurels	100 000,00	0,00	0,00
				<b>TOTAL :</b>	<b>0,00</b>

**Opération n° 76 : HOTEL DE VILLE**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 26/03/2013	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
20	2033	Frais d'insertion	586,04	586,04	0,00
	2051	Concessions et droits similaires	300,00	0,00	0,00
	21311	Construction : Hôtel de ville	66 170,00	5 801,68	0,00
	2183	Matériel de bureau et d'informatique	3 490,00	0,00	1 200,00
	2184	Mobilier	4 434,00	0,00	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	4 183,00	0,00	0,00
				<b>TOTAL :</b>	<b>1 200,00</b>

**RECETTES -pour information-**

13	1323	Subvention du Département	13 713,00	0,00	0,00
				<b>TOTAL :</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****Détail des chapitres d'opération d'équipement****Opérations d'équipement modifiées -suite et fin-****Opération n° 79 : TRAVAUX DE VOIRIE**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 26/03/2013	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
20	2033	Frais d'insertions	1 707,00	0,00	0,00
	2041412	Frais d'insertions	2 047,00	0,00	0,00
	2041582	Subvent° équipement autres groupements	151 770,00	0,00	0,00
	204182	Subvent° équipement autres organismes publics	18 697,00	0,00	0,00
21	2151	Réseaux de voirie	175 518,00	47 701,56	0,00
	2158	Autres I.M.O.T.	1 793,00	1 792,80	0,00
23	2315	I.M.O.T. -en cours-	447 485,00	7 484,14	35 751,00
<b>TOTAL :</b>					<b>35 751,00</b>

**RECETTES -pour information-**

13	1323	Subvention du Département	157 905,00	0,00	0,00
	13251	Subvent° groupé à fiscalité propre de rattach.	3 846,00	3 845,14	0,00
	13258	Subvention autres groupements	8 000,00	0,00	0,00
	1346	Participations pour voirie et réseaux	5 244,00	0,00	0,00
<b>TOTAL :</b>					<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****Détail des chapitres HORS OPERATION**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 26/03/2013	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
O20		Dépenses imprévues	20 000,00		-2 657,00
<b>TOTAL :</b>					<b>-2 657,00</b>

<b>RECETTES</b>					
16	1641	Emprunts en euros	1 358 592,00	0,00	26 385,00
O21		Virement de la section de fonctionnement	180 865,04		12 250,00
<b>TOTAL :</b>					<b>38 635,00</b>